
Erratum

Avis

Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants
(chapitre A-20.03)

Avis de reconnaissance d'une appellation réservée relative à une spécificité

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 9 mars 2016, 148^e année, numéro 10, page 1563.

À la page 1563, 11^e et 12^e paragraphes, on aurait dû lire : « Canadienne Cow Cheese » au lieu de « Canadian Cow Cheese ».

64623